Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-88_2025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 02/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°88/2025

CRÉATION D'UN TROTTOIR DEVANT LA GROTTE PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis relatif à la création d'un trottoir devant la grotte située place de la Mairie.
À ce jour, l'espace concerné est occupé par une surface de gazon, ne permettant pas d'offrir aux usagers les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires.
Cet aménagement a pour principal objectif d'améliorer la sécurité des déplacements piétons, en particulier celle des enfants qui empruntent quotidiennement ce trajet pour se rendre à l'arrêt de car scolaire, situé à proximité immédiate de la cuisine de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la proposition de l'entreprise EIFFAGE de Saint Jacques de la Lande, pour la création d'un trottoir au niveau de la grotte Place de la Mairie, d'un montant de 4 415,00 €/HT soit 5 298,00 €/TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette opération ;
- Décide de mandater cette dépense en section d'investissement Article 2151 Opération 316 Aménagement de la RD 179.

À Combourtillé, le 9 décembre 2025
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET